

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2018 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 mai 2018.

- VOIRIE : TRAVAUX :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'une seule offre a été reçue suite à la consultation initiale, de l'entreprise GUINOT, d'un montant de 150 935,65 € HT. Après négociation, l'entreprise a consenti à appliquer un rabais de 2 %. Cette offre a été jugée inacceptable et la procédure déclarée sans suite.

(Décision N° 2018-12 du 15 juin 2018 – AR Préfecture 18/06/2018)

- que du fait de l'urgence d'aménager concomitamment le parking du multiservices et la place, une seconde consultation, limitée aux travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage et de la place de la Clochette, a été lancée auprès de 3 entreprises. Un marché a été signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec l'entreprise SIVIGNON pour un montant de 83 247,50 € HT ;

(Décision N° 2018-11 du 1^{er} juin 2018 – AR Préfecture 02/06/2018)

- une nouvelle consultation est en cours, pour les travaux de réfection des trottoirs de la Grande Rue, les plateaux ralentisseurs de la rue des Ravarys, la modification du plateau ralentisseur de la RD14, la reprise de tranchées, les aménagements de sécurité routière à Angoin ; les offres doivent être remises pour le 06 juillet ; La Commission communale voirie ouvrira les plis le même jour à 10H30.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a été signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec INGEPRO pour un montant en plus-value de 475 €

(Décision N° 2018-13 du 21 juin 2018 – AR Préfecture 22/06/2018)

Le département envisagerait la réfection du revêtement de la Grande Rue dans les prochains mois (après réfection des trottoirs) avec participation financière de la commune correspondante à la plus-value de l'enrobé. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante si cette proposition est confirmée.

Les travaux de sécurisation routière et d'accessibilité des piétons sont éligibles aux subventions des amendes de police pour lesquelles le Conseil Municipal délibère afin d'adresser les demandes au Département.

Grand Pont : le résultat de l'inspection est présenté, il va permettre de lancer une consultation pour un descriptif des travaux à envisager. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches correspondantes.

- ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE FOYERS VETUSTES ET AJOUT :

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018, le SYDESL a étudié :

- le dossier de remplacement de luminaires vétustes par des éclairages led, principalement dans la Grande Rue, estimé à 26 929.70 €, subventionné à 60 %.

Le Conseil Municipal valide le projet et accepte le montant de la contribution communale de 10 771.88 € ;

- le dossier d'amélioration de l'éclairage public (6 foyers).

Le Conseil Municipal valide le projet et accepte le montant de la contribution communale de 8 740 € correspondant au montant HT des travaux.

- PERSONNEL :

HORAIRES AGENTS D'ANIMATION :

Du fait du retour de la semaine scolaire à 4 jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, et du cumul d'heures disponibles sur l'année (qui seront utilisées pour des tâches d'entretien des locaux scolaires pendant l'été du fait du congé de maladie prolongé de l'agent d'entretien), le Maire propose au Conseil Municipal la modification des horaires des deux adjoints d'animation, à temps non complet. La présence d'un agent dans la classe de GS-CP pendant une demi-heure supplémentaire chaque jour est accordée.

Le Conseil Municipal décide de ramener la durée hebdomadaire de travail de Madame DEPINET Séverine, Adjoint d'Animation, et de Madame PARAT Françoise, Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à 32 heures à compter du 05 juillet 2018 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

CONVENTION MEDIATION PREALABLE CDG71 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire pour l'expérimentation d'une « mission de médiation préalable obligatoire » d'une durée de 4 ans, dans le domaine du droit de la fonction publique, prévue par la loi de modernisation de la justice de 2016.

Ce dispositif vise à désengorger les tribunaux administratifs et à assurer le règlement de certains litiges en les soumettant de façon obligatoire à une médiation, assurée en interne par un cadre du Centre de Gestion, formé à cette mission, inscrite dans le cadre de la cotisation annuelle au CDG. En cas d'échec ou de refus de la médiation, le contentieux serait porté devant le juge administratif.

- MODIFICATION DES STATUTS CC CLUNISOIS :

Le Maire présente au Conseil Municipal les statuts de la Communauté de Communes du Clunisois révisés en Conseil communautaire du 28 mai 2018 intégrant :

- la transformation du « Pays Sud Bourgogne » en « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne » ;
- la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), exercée de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2018 comme prévu par la loi NOTRe ;
- la définition de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;
- l'action cohérente de la communauté de communes sur la voirie des zones d'activités.

Le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications de statuts.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des démarches des bâtiments en vente sur la zone de la Courbe. L'un des bâtiments est en cours d'acquisition par la Communauté de Communes pour l'accueil de l'Agence du Patrimoine.

- LOTISSEMENT DES TILLES :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente en cours du lot N° 5 d'une surface de 779 m² (Prix de vente de 32 € TTC le m² fixé par délibération du CM du 21/07/2015)

- TERRAINS A BATIR RUE DES RAVARYS :

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux nécessaires à la viabilisation de quelques terrains dont la commune est devenue propriétaire à La Fouletière, le long de la rue des Ravarys, ayant fait l'objet d'une déclaration préalable de division, et fixe le prix de vente de ces terrains à bâtir à 40 000 €. Les raccordements eau potable et assainissement seront confiés à la SAUR ; la surface des lots est d'environ 1000 m².

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

. **Commerce multiservices** : les travaux sont terminés, l'ouverture a eu lieu comme prévu le 30 juin 2018.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

. pour l'avenant N° 1 en plus-value au marché de travaux de construction du commerce multiservices de l'entreprise CEME pour le lot 11, pour des travaux complémentaires relatifs à l'alimentation des enseignes lumineuses et à la sonorisation pour un montant de 1 392,96 € HT. (DECISION 2018-10 du 25 mai 2018) ;

. pour l'avenant N° 2 en moins-value au marché de travaux de construction du commerce multiservices de l'entreprise SIVIGNON pour le lot 1, pour la suppression de travaux d'espaces verts pour un montant de 956,75 € HT. (DECISION 2018-14 du 21 juin 2018) ;

L'inauguration est fixée au vendredi 20 juillet 2018 à 18h.

. **WC publics** : les travaux sont terminés

. **Pont Sainte-Catherine** : Le décapage par aérogommage et l'application d'un hydrofuge, ont été réalisés par JF Bonnerue pour un montant de 5 625 €.

- MOTION :

Le Conseil Municipal soutient la motion du Comité de bassin Loire-Bretagne pour le maintien des aides des Agences de l'eau, relayée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye.

- FONDS DE CONCOURS PACTE COMMUNAUTAIRE 2018 :

Cette année, le fonds de concours de la Communauté de Communes, d'un montant de 26 972 €, sera demandé en fonctionnement pour des dépenses de personnel d'entretien de voirie et de bâtiments, en prenant en compte le coût des 4 adjoints techniques pour 9 mois sur 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes du Clunisois.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la vente de douglas sur pied à la société DUCRET à MAILLAT (01) :

. du bois de Chassagne et des Meaux pour la somme de 12 362 €, soit 36 € le m³

. du bois de la Faz pour la somme de 31 239 €, soit 50 € le m³

dans le cadre de la vente par adjudication du 13/06/18

Le bois de chauffage du bois d'Angoin n'a pas trouvé preneur ;

- de la fermeture temporaire de l'aire de broyage des branchages sur demande du SIRTOM ; Les branchages doivent être déposés à la déchetterie ;

- de l'achat de nouveaux fours pour le restaurant scolaire ;

- d'un « Test autostop » organisé de juillet à décembre 2018 ;

- de l'inauguration de la MSAP à 17h et bâtiment commerce à 18h, le 20 juillet 2018 ;

- Le prochain conseil communautaire aura lieu à Salornay le lundi 09 juillet à 19 heures ;

- L'animation culturelle de l'été au Moulin de la Clochette sera confirmée dans les prochains jours.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 août 2018 à 18H30.